

DISCUSSION
sur
GUIZOT HOMME POLITIQUE

M. GOGUEL

Je pense que, pour la bonne ordonnance de la discussion, mieux vaut séparer — quitte à ce qu'il y ait des points communs et que des passerelles soient jetées entre eux — ce qui concerne la politique étrangère de ce qui concerne la conception du gouvernement parlementaire.

Sur la politique étrangère, qui demande la parole ?

LE PÈRE DE BERTIER DE SAUVIGNY

Les observations que je voudrais faire ont trait, naturellement, comme vous l'avez demandé, à la communication de M. Douglas Johnson. Il s'agit de quelques observations additionnelles, et nullement d'objections ; car je suis bien persuadé que, si M. Johnson avait bénéficié d'un peu plus de temps, il aurait précisé ce que je vais essayer de dire ; et je pense qu'il l'aurait exposé infiniment mieux que moi.

Dans les relations entre Guizot et l'Angleterre, on pourrait peut-être tenter de clarifier les choses en parlant des « relations entre Guizot et les différents gouvernements britanniques ». Guizot a eu en face de lui des gouvernements whigs et un gouvernement tory. Quels sont ces gouvernements, quelles sont leurs tendances ? Je voudrais surtout souligner que, dans le parti whig, tel qu'il se présente dans les années suivant 1830, il y a, en somme, deux tendances, deux ailes ; de sorte que l'on ne peut pas du tout parler d'un parti homogène. Dans ce parti whig, la première composante est celle de l'ancien whigisme : les héritiers spirituels de Fox professent un libéralisme qui déboucherait sur une véritable démocratie, et qui préparerait, en somme, le radicalisme ; c'est un parti qu'on peut très certainement appeler idéaliste. De l'autre côté, il y a l'aile qu'on pourrait dire se réclamer de l'héritage de Georges Canning ; dans ce groupe-là, il n'y a pas la même sympathie pour la démocratie ; on y trouve des hommes d'État beaucoup plus réalistes, des gens qui acceptent comme un fait le courant libéral, le courant démocratique ; et leur politique intérieure, autant que leur politique extérieure, s'en trouve inspirée. Du point de vue intérieur, ce libéralisme « canningiste » cherche la réforme pour mieux durer : en somme, il s'agit de changer pour

durer ; ce sont donc les réformateurs « intelligents » qui préconisent la réforme pour mieux maintenir les structures qu'ils jugent essentielles ; en politique extérieure, ils se serviraient volontiers du libéralisme pour assurer la domination de l'Angleterre ; et c'est là que nous trouvons Palmerston, qui, à ce point de vue, est parfaitement dans le fil de la politique de Canning. Or, il nous faut remarquer que Guizot ne pouvait sympathiser avec aucun de ces deux points de vue. Cette sorte d'idéalisme whig pur qui débouchait sur la démocratie, il n'en voulait certainement pas, comme on nous l'a très bien montré. Et, d'autre part, ce libéralisme à tendance nationaliste, ce libéralisme qui se servait d'un courant existant pour mieux assurer la domination de l'Angleterre, n'avait pas, bien entendu, sa sympathie.

Pour ces raisons, la seule période où Guizot s'est senti vraiment à l'aise avec les gouvernements britanniques fut celle où il s'est trouvé en face d'un gouvernement tory, avec, en outre, cette amitié qu'il eut pour le ministre tory lord Aberdeen.

Voilà les quelques observations que je voulais faire. Je m'excuse d'avoir eu l'air de vouloir ajouter quelque chose à ce qu'à dit M. Johnson ; encore une fois, je suis sûr que, s'il veut bien commenter mes remarques, il nous dira des choses beaucoup plus intéressantes.

M. JOHNSON

Je remercie le Père de Bertier de Sauvigny de son intervention ; et je crois qu'il a soulevé, justement, deux points dans la discussion qui sont l'un et l'autre très importants. J'accepte tout ce qu'il dit. Je crois même qu'on pourrait aller un peu plus loin que lui : il me semble que Guizot n'a jamais très bien compris, dans l'entente qu'il a pu faire avec le gouvernement conservateur et dans l'entente personnelle qu'il a établie avec lord Aberdeen, que ce dernier se trouvait assez isolé, surtout vers 1844-1845, dans ce gouvernement et que, justement, il se trouvait isolé à cause de sa politique étrangère envers la France.

Dans un livre qu'il a publié tout récemment, *Palmerston, Guizot and the collapse of the entente*, et qui traite spécialement de la question du *Sonderbund*, le docteur Roger Bolhen a pu utiliser les papiers privés de lord Palmerston — qui n'ont toujours pas été communiqués au public — ; et nous y voyons justement comment tous les conservateurs se coalisaient contre lord Aberdeen au sein du gouvernement de Sir Robert Peel.

C'est dire qu'on peut aller un peu plus loin que le Père de Bertier de Sauvigny et montrer jusqu'à quel point Guizot éprouvait de difficultés à s'entendre, soit avec les deux ailes whigs, soit avec les tories eux-mêmes.

Je crois aussi que Guizot a fait une erreur assez considérable de tactique, surtout en 1840, quand il a tenté de s'immiscer quelque peu dans cette vie politique anglaise, pour essayer de faire de l'opposition dans le sein du parti whig contre la politique de lord Palmerston. Il croyait possible d'isoler lord Palmerston ; or il s'est heurté là à toutes sortes de difficultés ; il y a même gagné une certaine impopularité. Mais c'est un fait, aussi, qui était très anglais : en Grande-Bretagne très peu de personnes s'occupaient de la politique étrangère. Il trouvait d'ailleurs Londres complètement désert pendant l'été, et lord Palmerston seul au travail ; car celui-là était un travailleur acharné, et donc toujours capable de maintenir sa position.

En acceptant les remarques du Père de Bertier de Sauvigny, j'irai donc un peu plus loin que lui dans le sens qu'il indique.

COLONEL DEFRAISNE

La remarque que je voudrais présenter s'appliquera, en fait, aux trois exposés qui ont été faits, puisque M. Johnson a parlé de politique extérieure, que M. Girard a été appelé à exposer le règne du droit et du renoncement à l'usage systématique de la force, et que M. Mastellone a également traité de politique étrangère. Guizot homme politique, s'il voulait la paix, paraissait préoccupé aussi de ce que j'appelais, dans un article de la *Revue Militaire Générale*, il y a quelques années, « le rôle potentiel des forces armées dans la politique étrangère ». Guizot était loin d'être ignorant des questions militaires, puisque — je l'ai lu quelque part — il s'était fortement intéressé, étant au Conseil d'Etat, à la préparation de la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818. En outre, si nous considérons la crise de 1840 à laquelle il a été fait allusion, c'est bien, certes, Thiers qui a pris les mesures militaires — en adoptant des mesures plus graves que celles de la crise de 1830, puisqu'au lieu d'augmenter simplement les effectifs des unités élémentaires, de nombreux régiments ont été créés à ce moment-là — ; mais Guizot a bien maintenu et même développé, jusqu'en 1841, les mesures militaires prises ; il y accordait donc une grande importance. Un mot que je vous soumets — je ne sais pas d'où il est extrait, ni ce qu'il faut lui donner comme signification exacte — :

dans le volume de Lucas-Dubreton de la collection Funck-Brentano sur le règne de Louis-Philippe, il y a cette phrase attribuée à Guizot : « Pour gouverner, deux choses sont indispensables : la raison et le canon ».

M. GIRARD

Un homme ayant exercé les lourdes responsabilités de Guizot ne pouvait se désintéresser de l'aspect force de la politique.

Mais, lorsqu'il s'agit de mesures militaires, on doit être attentif à l'action du ministre de la Guerre ; or, il s'agissait du maréchal Soult, fort jaloux de son autorité et dont la compétence ne pouvait être discutée ; celle de Guizot ou celle de Thiers, malgré les prétentions de celui-ci, pouvaient apparaître comme assez faibles vis-à-vis de la sienne ; le maréchal devait prendre la pleine responsabilité des mesures adoptées. Ce qui ne veut pas dire que Guizot ne s'y intéressait pas et ne s'associait pas aux responsabilités collectives du gouvernement.

M. JOHNSON

J'ai toujours cru que Guizot ne voulait pas nommer Bugeaud en Algérie. Mais je ne sais pas si j'ai raison sur ce point.

La seule autre chose que je dirai en réponse à l'intervention du colonel Defrasne, c'est qu'au Val-Richer, est conservée une lettre de Guizot et que dans cette lettre, qui, malheureusement, ne porte pas de date, figure cette phrase : « Je ne suis pas un grand soldat comme Thiers ».

M. GOGUEL

Phrase qui me paraît avoir été dirigée surtout contre Thiers...

M. TUDESQ

Je voudrais faire une remarque complémentaire à l'exposé de M. Johnson, qui nous a montré avec beaucoup de finesse Guizot face à l'Angleterre, et présenter deux observations, non pas sur l'Angleterre elle-même, mais sur l'opinion anglaise face à Guizot.

A la mort de Guizot — c'est un moment où, souvent la presse fixe quelque peu la présentation d'un personnage —, on voit notamment le *Times* consacrer les trois quarts d'une page, ce qui est quand même une place importante, à Guizot, à son œuvre et à son rôle. Avec, entre autres, cette formule : « Pour deux générations entières — excepté

pour une brève période, l'époque des mariages espagnols — Guizot a été l'objet d'une particulière admiration en Angleterre : il y a été le mieux compris et le plus apprécié des hommes d'Etat français ». Et d'ajouter un peu plus loin, dans le même article, que « pendant un quart de siècle il fut en exil ou seulement toléré en France, sans valeur politique » : c'est là une situation que l'opinion anglaise reprochait bien plus à la France qu'à Guizot.

Par contre, si on considère des historiens constitutionnels ou des historiens politiques anglais, j'ai trouvé avec surprise que leur jugement était parfois plus sévère pour Guizot qu'on ne pourrait s'y attendre. Et, notamment, chez Walter Bagehot, qui, peu de temps après la mort de Guizot, a présenté de lui un bilan négatif : « Sa carrière politique a été un complet échec ; car il échoua dans ce qui était l'œuvre de sa vie : sa mission — il aurait accepté le terme — était d'écarter la Révolution, et il provoqua la Révolution ».

La question que je voudrais simplement poser à M. Johnson est celle-ci : laquelle de ces deux positions lui semble-t-elle refléter le plus l'opinion, non pas anglaise — ce serait quelque chose de beaucoup trop vaste et de trop imprécis — mais au moins des catégories dirigeantes anglaises ?

M. JOHNSON

Je ne saurais pas répondre. Je crois devoir dire que je suis toujours frappé par le fait que la réputation de Guizot soit restée si considérable en Angleterre ; et j'ai souvent trouvé en cela un certain contraste avec la France. C'est-à-dire que, quand je disais à mes interlocuteurs anglais que je faisais un travail sur Guizot en Angleterre, ils voulaient bien trouver cela extrêmement intéressant ; mais quand je disais en France, à pas mal de gens, que je faisais un travail sur Guizot, ceux-là s'étonnaient, et se demandaient comment on pouvait passer son temps à travailler sur lui.

Je crois donc que l'attitude du *Times* est peut-être assez courante ; mais il faudrait se méfier des interventions dans le *Times*, parce qu'évidemment elles ne reflètent que l'opinion de celui qui fait l'article et qui, du reste, en général, ne le signe pas.

Quant à Walter Bagehot, c'était un homme extrêmement intelligent, qui a fait des analyses très fortes de la Constitution anglaise et qui était l'un des directeurs du journal *Economist* (on est d'ailleurs en train de publier ses lettres, en même temps que l'on prépare une nouvelle

édition de toutes ses œuvres). Mais je crois que sa connaissance de l'histoire française était assez limitée.

M. GOGUEL

Cela dit, il est tout de même vrai qu'il y a eu la révolution de 1848, et que Guizot a eu une certaine responsabilité dans cette révolution, alors qu'il ne le souhaitait évidemment pas du tout. Par conséquent, le jugement de Bagehot n'est peut-être pas aussi sévère et aussi injuste qu'il pourrait le paraître. C'est du moins, je dois le dire, mon opinion personnelle.

Je pense qu'à la suite de ce qu'a dit le professeur Mastellone, M. Johnson voudra peut-être répondre maintenant à la vue perspective particulière de la politique étrangère de Guizot telle qu'elle a été esquissée très rapidement par notre collègue italien.

M. JOHNSON

Je suis très content d'avoir l'occasion de discuter avec le professeur Mastellone. J'ai lu son livre, je l'ai beaucoup admiré ; et je me souviens d'une communication à la Société d'Histoire Moderne à Paris, il y a bien longtemps, où M. Mastellone a exprimé ses idées. Je crois que M. Mastellone a tout à fait raison de montrer l'importance de la Méditerranée dans la politique étrangère de Guizot ; je pense qu'il a entièrement renouvelé le sujet sur ce point. Et j'estime qu'il a raison quand il dit qu'on a trop souvent considéré Guizot uniquement sous la lumière d'une entente entre Londres et Paris, et que, tout au contraire, il y a d'autres côtés dans sa politique étrangère qui sont aussi importants.

Ceci dit, j'ai dû mal à accepter l'idée que Guizot ait eu un grand dessein politique en cherchant à établir un bloc fondé sur une série de traités commerciaux et sur une entente avec certains gouvernements, avec la Belgique, avec l'Espagne, avec Naples, etc. Je sais bien qu'on peut trouver dans ses lettres et dans quelques-uns de ses actes la trace d'idées qui sont en accord avec ce que le professeur Mastellone a proposé. Je sais bien, par exemple, que, quand il s'est agi de la candidature de Trapani pour épouser la reine d'Espagne — sa candidature a été suivie avec beaucoup d'obstination par Guizot ; et je sais aussi que, comme moi, M. Mastellone a passé bien des heures à lire des lettres de Guizot où il s'agissait de Trapani et de tous ses vains efforts ; et qu'effectivement, on peut trouver, ici ou là, des indications permettant de croire que, peut-être, cette poli-

lique a existé. Je sais aussi que, dans les *Mémoires* de Guizot, le chapitre sur l'accord commercial avec la Belgique n'est pas franc et qu'il faudrait réviser tout ce qu'il a dit à ce propos, comme l'a fait, d'ailleurs, un historien belge, le professeur Deschamps.

Néanmoins, je crois toujours que cette idée, cette conception, n'existent absolument pas chez Guizot. Je pense que, comme beaucoup de conceptions, elle existe dans le cerveau de l'historien, plutôt que dans le cerveau du ministre. J'aimerais bien croire que cette idée était présente dans l'esprit de Guizot ; mais, dans le fond, je n'arrive pas à le voir ; et je ne suis donc pas d'accord.

M. MASTELLONE

Je suis très heureux d'entendre mon livre apprécié par M. Johnson, et heureux aussi de voir qu'il accepte certains points de mon exposé. Je peux ajouter que nous sommes, en Italie, en train de publier toute la correspondance de Montebello, ambassadeur de France à Naples : on y verra — ce qui est très important — le rôle qu'a joué le problème de Naples dans l'activité diplomatique, non pas seulement de Guizot, mais du Ministère des Affaires Etrangères. Car il ne faut pas oublier qu'un ministre se trouve dans un entourage : un ministre essaie de se formuler une directive générale. Non seulement en France, mais aussi à Naples, on donnait une certaine interprétation méditerranéenne à toute la politique française. J'ajoute que nous parlons de la « politique étrangère de Guizot » : il faudrait plutôt parler de la « politique française » à ce moment. Il y a les questions de l'Algérie, du Maroc ; et là ce n'est pas seulement Guizot qui s'en occupe ; ces questions, d'ailleurs, remontaient toutes à Charles X.

Mais je voudrais ajouter quelque chose sur l'Union douanière. Nous autres, historiens, avons plus ou moins complètement oublié l'importance du Zollverein : c'est en effet un problème qui devient important devant l'opinion publique européenne entre 1840 et 1848. Il faudrait suivre la correspondance des Consuls en Allemagne pour voir l'intérêt qu'ils portaient à cette transformation de l'Allemagne. Des écrivains autrichiens et prussiens qui pensaient à englober d'autres Etats dans le Zollverein, l'idée de l'Union douanière a eu, en Europe, un certain retentissement. Je cite seulement Friedrich List (*Das nationale System der politischen ökonomie*, 1841.)

Je voudrais rappeler aussi l'importance des traités commerciaux. Vous savez que la question du traité commer-

cial entre le Piémont et la France a été complètement oubliée. Et la raison en est très simple : tous les documents concernant les pourparlers ne se trouvaient pas au Ministère des Affaires Etrangères, mais parmi les papiers personnels de Guizot.

Il faut reconnaître qu'en Europe, entre 1840 et 1847, la discussion des unions douanières était très importante. En Italie, un certain nombre d'auteurs parlaient d'union douanière. Ils proposaient d'unir les Etats de la péninsule à l'Autriche. Mais pouvait-on penser qu'un Etat très important comme la France resterait indifférent ? Pour l'Autriche, il s'agissait, non seulement de toucher à l'Adriatique, mais aussi à la côte occidentale de la péninsule. Et la possibilité d'une entente avec le Piémont donnait la chance aux marchandises autrichiennes d'arriver à Gènes.

En France, les industriels s'intéressaient à la question des traités commerciaux. Des livres ont paru vers 1842 et 1843 sur la question des unions douanières. Et voici un Ministre des Affaires Etrangères, très intelligent, et de plus historien, qui a même essayé de réaliser quelque chose dans ce domaine. Il a échoué, certainement, parce qu'il n'avait pas derrière lui les forces politiques, ni les forces économiques ; mais il a pensé à son projet d'union ; et c'était donc notre devoir de le redire.

M. GOGUEL

Les deux points de vue ont été exposés avec nuances. Et, en entendant les deux interventions de M. Johnson et de M. Mastellone, je me suis demandé si la clé des perspectives différentes qu'ils nous offraient n'était pas dans une distinction entre la politique personnelle de Guizot et la politique du Ministère des Affaires Etrangères. Il est certain qu'un ministre, quelle que soit la force de sa personnalité, est, dans une certaine mesure, soumis à ses bureaux, à une tradition diplomatique, à l'action d'un certain nombre d'hommes qui sont autour de lui. C'est peut-être de ce côté-là que pourrait se trouver la conciliation des deux points de vue également séduisants que nous avons entendu développer devant nous.

M. LUTAUD

Je ne voudrais pas évoquer directement la politique étrangère, mais deux points signalés par M. Johnson, et, aussi, deux autres également liés qu'a évoqués M. Girard : cela fera peut-être une transition.

Je n'ai pas l'intention de parler par avance, en quelque sorte, de la Révolution d'Angleterre, mais d'influences anglaises qui sont d'un autre ordre. Et je serai plus sceptique que M. Johnson sur un point qui met pourtant d'accord, en général, les Français et les Anglais : à savoir que les Anglais sont des gens sans théories, mais pratiques, et les Français, au contraire, des théoriciens. Je soupçonne fortement, vivant un peu dans les deux pays, que les Français sont essentiellement pragmatiques sous un camouflage de théories, et que les Anglais, avec un certain snobisme, dissimulent ces théories considérables qui, en réalité, influencent leur vie.

Or il me semble que, dans les premières lectures de Guizot, nous trouvons, justement, ce goût de deux théories anglaises.

D'abord, dans Shakespeare : Shakespeare est, en ses pièces, souvent un historien et, notamment dans *Richard II*, que les hasards de l'agrégation m'ont fait expliquer de très près aux étudiants. Je suis très content de retrouver Guizot sur ce point. Car Guizot est l'historien, non seulement du maintien de l'ordre, mais des ordres sociaux, d'un certain équilibre qu'il ne faut pas, pour rien au monde, mettre à terre. C'est là une conception extrêmement conservatrice : Guizot est hanté par l'idée des ruptures dynastiques, des soulèvements et des changements brutaux dus notamment à la populace. Sur ce point-là, il semble que l'intérêt de Guizot pour les pièces historiques de Shakespeare traduit, à une époque de sa jeunesse, une affinité politique assez curieuse.

En second lieu, je constate l'intérêt de Guizot pour Gibbon. Mon collègue Baridon, de Dijon, a vérifié comment Guizot, par Suard d'ailleurs, avait été mis en présence de Gibbon et par lui encouragé à traduire (plus ou moins bien) l'Histoire de Gibbon ; or il est certain qu'une théorie y apparaît : Guizot la récusera, mais c'est quand même une théorie, une théorie du sens de l'Histoire, celle de la décadence éventuelle des Empires. Et si Guizot est peut-être, à la limite, plus près de Bossuet que de Gibbon, il n'empêche que, là aussi, la théorie anglaise a joué.

J'ajouterai, sur un troisième plan, que cette théorie me semble avoir joué son rôle effectivement en Suisse. J'ai fait des recherches, un peu par hasard, entre Genève et Lausanne, en passant par Coppet et par Morges ; et j'ai été tout à fait surpris, notamment à Morges, de découvrir une bibliothèque fermée au public : c'était une salle contenant des ouvrages achetés au début du XIX^e siècle et à la fin du XVIII^e, c'est-à-dire à l'époque de la formation de Gui-

zot, et à vingt-cinq kilomètres de l'endroit où il a fait ses études. Il y avait là ce que les Américains appellent l'ordre des « accessions » : s'offrait ainsi comme une représentation figurée des lectures de la bourgeoisie lémanique » (si je puis dire) à l'époque où Guizot se trouvait en Suisse. Il est d'ailleurs certain que s'y développait alors une anglomanie, la Suisse ayant joué un rôle de relais considérable pour la transmission de la pensée anglaise.

Le second point, sur lequel j'aimerais connaître l'opinion de M. Johnson, est le suivant : se fondant sur cette opposition entre sens pratique britannique et sens théorique français, Guizot, selon M. Johnson, aurait, en quelque sorte, considéré que les deux systèmes historiques étaient incompatibles. J'avoue que je n'en sais pas assez pour être catégorique et j'ai pourtant beaucoup étudié les textes historiques de Guizot sur l'Angleterre ; l'Angleterre est-elle exemplaire ? Est-elle un repoussoir ? Est-elle simplement neutre ? Y a-t-il une exemplarité de la culture anglaise et, notamment, de sa culture politique ?

Cela débouche sur deux aspects très précis qui ont été évoqués par le professeur Girard quant aux principes parlementaires de Guizot. Le principe fondamental britannique est, depuis l'exécution de Charles I^{er}, qu'il ne peut y avoir de « roi que dans son Parlement ». Autrement dit, la royauté implique, automatiquement, pour s'exercer sous une forme directe comme l'a fait Louis-Philippe ou sous une forme beaucoup plus neutre comme le fait l'actuelle Reine d'Angleterre, un lien presque essentiel, presque ontologique entre le Parlement et le Chef de l'Etat. Cette notion a-t-elle été appliquée dans la conception parlementaire de Guizot ? Ou, au contraire, s'orientait-il vers un régime... j'allais dire « présidentiel » (je ne fais aucune allusion contemporaine) avec Louis-Philippe ?

L'autre point est celui-ci : les Anglais avaient une théorie dite de la *Mixed Monarchy*, autrement dit, d'un système des pouvoirs en équilibre, entre la monarchie, le Parlement, le pouvoir judiciaire ; cela figure d'ailleurs (et surtout) dans la Constitution américaine. Ce jeu des forces, réalisant une espèce de dynamique d'équilibre, a-t-il été également considéré par Guizot, dans le système parlementaire français, comme quelque chose à emprunter, avec ce rôle du roi vis-à-vis du Parlement et celui des différents pouvoirs ? Ce qui, après tout, est une idée qui avait été entrevue par Montesquieu, et n'était plus particulièrement britannique.

Je serais donc heureux de savoir dans quelle mesure

« l'exemplarité anglaise » est exercée. Ou bien si, vraiment, il y eut dichotomie complète, et si Guizot a mené les affaires françaises avec une mentalité de Français restant indépendant des expériences anglaises (contemporaines ou shakespeareiennes...) ?

Mes questions lient un peu, vous le voyez, les deux propos de M. Johnson et de M. Girard.

M. GOGUEL

C'est ce que j'allais constater : la question de M. Lutaud crée une transition admirable entre la première partie de cette discussion et la seconde, puisqu'il a posé, tout d'abord, des questions qui s'adressaient à M. Johnson sur la politique étrangère à proprement parler — quelle était l'idée que Guizot se faisait de l'Angleterre — et ensuite, il en a posé d'autres qui s'adressent à M. Girard au sujet de la conception, oserais-je dire, guizotique du gouvernement parlementaire.

M. JOHNSON

Je remercie beaucoup le professeur Lutaud de ce qu'il vient de dire.

Evidemment, il ne faudrait peut-être pas qu'on se mette trop à discuter le xvii^e siècle britannique vu par Guizot, puisque nous attendons la communication de M. Lutaud sur cette question.

J'ai une certaine difficulté à répondre parce que, quand j'ai commencé à étudier Guizot, quelqu'un m'a dit qu'après la Révolution de 1848 Guizot avait modifié ses idées sur la Révolution anglaise. Et il y a même un article assez célèbre de Christopher Hill, un spécialiste du xvii^e siècle anglais, qui loue, à juste titre d'ailleurs, l'œuvre de Guizot en disant qu'il savait ce que c'était qu'une révolution.

Mais, quand j'ai étudié un peu la question, comme le professeur Girard, j'ai été très surpris de voir qu'il ne s'était pas produit de changement brusque dans les attitudes de Guizot : celui-ci voyait un peu le xvii^e siècle avec son œil d'historien se fondant sur des documents, essayant d'analyser certains mouvements, de présenter une narration des faits. Et, dans ce sens, je suis peut-être tenté de dire que je ne vois pas de rapports aussi intimes que ceux que le professeur Lutaud a suggérés entre les idées que Guizot se faisait sur l'Histoire de l'Angleterre du xvii^e siècle et la conception qu'il avait de la monarchie parlementaire du *King and Parliament*. Mais néanmoins, on voit bien, surtout dans les brochures que Guizot a écrites pen-

dant la Restauration, qu'il faisait souvent la comparaison. Il faut se le rappeler, c'était une idée courante dans les années 1820 : beaucoup d'écrivains français se sont occupés, soit sous un angle romanesque, soit même comme artistes — ou écrivains —, de l'histoire anglaise du XVII^e siècle : l'histoire de Cromwell, les tableaux de Cromwell, tout cela était extrêmement populaire. Ce qui, je crois, fait la distinction pour Guizot, c'est que son œuvre était une grande œuvre de narration, et que le mouvement entre sa vie politique et sa vie d'historien était très séparé ; de sorte que ce n'est pas simplement un mélange de l'un et de l'autre qu'on y trouve.

M. GIRARD

Si j'ai bien compris la question de M. Lutaud, c'est sur la façon dont fonctionna le régime parlementaire sur Louis-Philippe qu'il m'interroge.

Guizot a toujours conçu l'idéal du régime parlementaire comme l'harmonie entre trois pouvoirs distincts. Mais l'agent de cette harmonie, pour lui, c'est le Cabinet : le Ministère doit être homogène et s'efforcer de maintenir l'harmonie entre, d'une part, la majorité des Chambres et, d'autre part, le souverain, qui, dit-il, — quoiqu'irresponsable en droit — demeure néanmoins un agent libre ; sans quoi il ne s'agirait pas d'un pouvoir digne de ce nom. Ainsi le rôle du Cabinet est-il de maintenir l'harmonie entre deux pouvoirs égaux : le souverain et la majorité des Assemblées parlementaires.

Cela dit, il est certain qu'il y aurait à étudier, chez Guizot, ce sentiment de la monarchie. On voit, chez lui, une nostalgie des choses du passé, des choses qui durent. Il dit qu'il y a aussi la majorité dans le temps : il entend par là la fidélité des générations successives à une même institution, qui confère à cette institution un lustre incomparable. Et, de ce point de vue, il enviait à la Grande-Bretagne le prestige que les siècles conféraient à sa monarchie. Au moment de l'avènement et lors des premières années du règne de Victoria, il était inquiet ; il se demandait si, avec l'avènement d'une nouvelle civilisation, la couronne conserverait son prestige. Mais Guizot n'a jamais voulu donner la prépondérance au roi. Louis-Philippe était très attentif à ne pas empiéter sur les prérogatives parlementaires ; cela n'avait pas porté bonheur à Charles X ; le roi était donc très préoccupé de respecter les droits parlementaires. Certes, il y a eu beaucoup de polémiques ; d'ailleurs ces polémiques ont dénaturé et grossi l'action du roi, comme ce

fut le cas pour la corruption ; mais ceci est une autre histoire.

M. GOGUEL

Je dois dire que, tout à l'heure, en entendant la première partie de l'exposé du professeur Johnson, quand il nous signalait que Guizot admirait l'Angleterre, mais ne la considérait pas comme un exemple pour la France en raison de toutes les différences existant entre les deux pays, je découvrais en Guizot un prédécesseur de mon ami le Doyen Vedel, qui aime dire qu'en science politique, c'est un axiome trop souvent oublié, qu'un citoyen français n'est pas un citoyen britannique. Et je trouve intéressant de savoir que Guizot se rendait compte de ce que ces différences — durée et prestige de la monarchie, caractère plus ou moins pragmatique des Anglais (dissimulant ou non des vues théoriques), face au goût des Français pour les systèmes (quand bien même ces systèmes cachent un pragmatisme) — rendaient très difficile l'imitation, par la France, du système britannique.

Mais je ne doute pas que ce que j'ai entendu, tant au sujet de l'influence de l'Angleterre sur les conceptions politiques de Guizot qu'au sujet de ses conceptions politiques proprement dites et de son idée du gouvernement parlementaire, ne doive provoquer d'autres questions encore ou d'autres demandes d'éclaircissement.

M. TUDESQ

Sur la notion de la majorité, et des rapports avec la majorité dont a parlé très finement M. Girard, je voudrais en premier lieu préciser un mot.

Il m'apparaît que Guizot, même s'il a été, pendant un certain temps, homme d'opposition, a été essentiellement un homme de pouvoir, un homme du pouvoir : il me semble notamment que sa première expérience politique, contrairement à ce que l'on constate pour un bon nombre d'hommes politiques, a été d'abord du côté de l'Exécutif, puisqu'il a exercé ses premières activités en rapport avec le domaine politique comme Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur en 1814, puis de celui de la Justice en 1815, puis comme Directeur des Affaires départementales de Decazes ; par conséquent, il a vécu dans le milieu de l'Exécutif avant d'être un homme politique, au sens d'homme exprimant ses idées politiques : et d'ailleurs il n'a été parlementaire qu'à partir de 1830. Cette priorité, en quelque sorte, d'expérience comme homme de l'Exécutif

a eu, sans doute, pour résultat de l'amener à voir les choses d'un côté gouvernemental beaucoup plus que d'un côté majoritaire.

Par ailleurs, lorsqu'il a été à la tête, de fait sinon de droit, du Gouvernement, pendant longtemps il n'a pas bénéficié d'une majorité très forte. Seules les élections de 1846 lui ont assuré une forte majorité, en lui donnant une Chambre si fidèle que, finalement, c'est elle qui a connu la chute du régime, comme cela s'est produit, d'ailleurs, plusieurs fois aussi au xx^e siècle.

Par conséquent, Guizot a peut-être sous-estimé, dans l'aspect parlementaire, le rôle de reflet d'une majorité que pourrait jouer le gouvernement. Cette notion, de plus, est totalement étrangère, je crois, à l'époque de la Restauration. Quant à la Monarchie de Juillet, est-ce un régime parlementaire ? Je n'aurai garde, devant M. Goguel, de me lancer dans une définition sur ce sujet.

Cette priorité de l'Exécutif permet peut-être de trouver une explication à cette sorte de refus d'alternance auquel M. Girard a fait allusion. Car, finalement, mettant l'accent sur la priorité du Cabinet, sur l'efficacité gouvernementale, en quelque sorte, Guizot — dont les convictions ne sont pas à mettre en doute — a pu donner l'impression de vouloir s'accrocher de toutes ses forces au pouvoir ; mais, en fait, sa justification — justification de son propre point de vue, ou justification pour les catégories sociales dont il était le porte-parole —, c'est que, finalement, celles-ci étaient les plus efficaces, les plus capables. Toute sa notion de droit politique repose évidemment sur la notion de capacité, cette notion de capacité qui associe pour lui étroitement la triple domination de l'avoir, du savoir et du pouvoir. Si bien que cette notion de priorité de l'Exécutif le conduit à refuser l'ouverture au nom de l'efficacité — on ne disait pas à l'époque des technocrates, on parlait des hommes spéciaux — et l'amène à ce système de régime bloqué qui, finalement, a provoqué la chute de la Monarchie de Juillet.

M. GIRARD

C'est la question des hommes spéciaux et des capacités qui — j'en suis d'accord — est au cœur du système de Guizot.

Mais on se demandera pourquoi le « Mouvement » n'a jamais bénéficié d'hommes de gouvernement importants. Le roi n'aurait-il pas su les découvrir ? La situation ne le lui permettait-elle pas ? Ce régime n'était pas facile à

mettre en œuvre ; et ce n'est pas un hasard si Guizot a fini par le diriger à perpétuité. Dire que, dans le « Mouvement », les hommes n'aient pas été utilisables est faux, puisque le Second Empire les utilisera souvent, sans parler de la Seconde République.

C'est une question qui m'a souvent intrigué. Préparant cette communication, j'ai lu une remarque de Sainte-Beuve : « S'il y avait eu un Casimir Périer du Mouvement » ? Sa question est intéressante. Dans un système social donné, y a-t-il eu plus de capacités chez les conservateurs ? Ce n'est pas impossible ; mais les gens du Mouvement n'étaient pas, pour la plupart, des démocrates : ils appartenaient au même milieu social ; car les Chambres de la Monarchie de Juillet sont d'une extraordinaire homogénéité sociale.

Il est difficile de répondre à ces questions.

M. MASTELLONE

Je voudrais poser une question à M. Girard.

Je me rappelle que, par exemple, dans ses *Notes autobiographiques*, Mazzini dit que 1829-1830 étaient les années où arrivaient, en Italie, les leçons et les cours de Guizot et de Cousin. Je me demande si, pour une interprétation profonde de la vie parlementaire — avec la distinction entre la forme française et la forme anglaise — il ne faut pas chercher la clé dans la pensée de Cousin, parce qu'après tout, le philosophe, c'était Cousin.

L'explication de la vie constitutionnelle comme possibilité de synthèse entre révolution et réaction a été reprise par Guizot ; mais elle a son origine dans la pensée théorique et philosophique de Cousin.

M. GIRARD

Certainement, la pensée de Cousin est importante. Mais Rossi fut le théoricien constitutionnel de la Monarchie de Juillet, et c'était un intime de Guizot. Néanmoins, je ne pense pas que ce soient des idées, mais des situations qui ont commandé. Et ces situations faisaient que le système était bloqué, l'état de l'opinion rendant difficile un changement de majorité, une alternance des tendances au pouvoir.

Comme l'écrivit Jean Schlumberger dans la préface des *Lettres à la princesse de Lieven*, le régime reposait sur une base trop étroite. Cela paraît évident aujourd'hui.

M. GOGUEL

Trop étroite pour permettre l'alternance, en somme. Une alternance n'est possible que sur une base assez large.

Je me demande — si vous me permettez de formuler une hypothèse, car je ne suis pas du tout spécialiste de la période — s'il ne faut pas faire intervenir des facteurs d'ordre psychologique. En vous entendant parler à l'instant, cher Louis Girard, des hommes du « Mouvement » qui n'ont pas accédé au pouvoir, me venait à l'esprit le souvenir d'une phrase d'André Siegfried parlant de ces hommes de gauche qui n'arrivent pas à comprendre que, s'ils viennent au pouvoir, ils auront besoin d'un Préfet de Police. Je me demande dans quelle mesure un homme comme Odilon Barrot, par exemple, n'était pas de ceux que des raisons d'ordre psychologique, de tempérament personnel, rendent réfractaires à envisager l'emploi de certains moyens qui sont nécessairement, à certains moments, ceux d'un homme de gouvernement. Et n'est-ce pas un problème de tempérament ?

Je me demande aussi si une espèce de parallèle psychologique entre Thiers et Guizot n'est pas, à certains égards, éclairant sur Guizot. Car il me semble évident que Thiers n'a jamais considéré qu'il défendait la vérité et le bien ; Thiers a adapté son action à différentes circonstances ; il était vraiment pragmatique ; et il a pu se contredire très aisément d'une période à une autre, parce que, précisément, il n'avait pas la prétention de défendre la moralité, le bien, les intérêts supérieurs de l'humanité et de la civilisation. Et je me demande si cela n'a pas été une certaine faiblesse de Guizot et — je le dis en tremblant un peu — peut-être une faiblesse due à ses origines protestantes : n'aurait-il pas transposé, dans un domaine où elles n'avaient rien à faire, ses convictions d'ordre religieux et ses convictions d'ordre moral, ces dernières liées, plus encore que ce ne serait sans doute le cas aujourd'hui, à ses convictions d'ordre religieux ?

Il me semble qu'il y a, dans les textes politiques de Guizot, des passages sur le caractère faux, mauvais, — non seulement faux à l'égard de la vérité, mais mauvais à l'égard de la morale — des points de vue de ses adversaires, de ces radicaux, par exemple, dont il regrette que certains whigs les soutiennent, alors que d'autres whigs sont mieux pensants. Il y a en effet toute une série de textes qui donnent l'impression d'un homme qui transpose les catégories de la morale et de la religion dans la vie politique et sociale. Et cela le conduit évidemment à l'intran-

sigeance et au refus d'une certaine alternance. Peut-on concevoir l'alternance entre le bien et le mal ? Il me semble que c'est ainsi que Guizot devait se poser le problème de l'alternance au pouvoir, entre les hommes protagonistes d'idées saines dont il était et les hommes protagonistes d'idées fausses et dangereuses qui étaient ses adversaires. Cela le conduisait à penser qu'il avait le devoir de rester, lui, où il était, pour éviter que le mal, et l'erreur en même temps que le mal, ne le remplacent.

Je crois que ces considérations d'ordre psychologique conduisent à se poser la question de savoir dans quelle mesure la confusion entre les convictions d'ordre religieux et les préférences d'ordre politique n'est pas quelque chose d'assez dangereux.

Cela dit, je m'excuse d'avoir ainsi mis une note personnelle et subjective dans ce débat que je dois diriger, et non pas alimenter ; et j'espère que d'autres encore vont maintenant demander la parole pour contredire ou poser des questions.

M. LUTAUD

Calvin a toujours déclaré que le magistrat, et pas simplement l'Eglise, devait obéir à un certain nombre de règles morales, et l'expérience, après tout, prouve que ce mélange des genres est assez fructueux au point de vue politique. Reste à savoir s'il était viable dans un pays de tradition catholique, de tradition française. Mais je ne peux pas, personnellement, condamner Guizot d'avoir voulu appliquer ce qui était tout à fait normal en sa tradition. Après tout, combien de gens font la même chose que lui sans avoir le courage de le dire ? Ils ne souhaitent pas une alternance. En vérité, personne ne la souhaite. Guizot a eu simplement le courage de dire : « Je ne la souhaite pas pour des raisons morales ». Et que d'autres ne le disent pas en France depuis vingt siècles, cela ne change pas grand-chose à l'affaire.

M. GOGUEL

Il ne s'agit pas de l'attaquer ou de le défendre, il s'agit de le comprendre. Et de comprendre qu'effectivement est peut-être moins viable qu'ailleurs, dans un pays catholique comme la France, cet état d'esprit qui se relie à une certaine tradition calviniste et qui implique une certitude extraordinaire de la justesse des points de vue qu'on a en matière politique, certitude qui vient de ce qu'on les lie à des considérations d'ordre religieux, alors que ces

points de vue relèvent beaucoup plus de l'ordre des moyens (relatifs) que de celui des faits (absolus).

M. GIRARD

Guizot était, à beaucoup d'égards, étranger aux passions des Français ; c'est très grave : un homme politique peut être un technicien éminent, mais ce n'est pas nécessaire ; en revanche, il est un spécialiste en relations publiques ; il a l'intuition de l'opinion, il connaît les hommes, il les sent. Or, pour cela, il faut partager leurs passions. Et Guizot n'éprouvait pas ces passions nationales, chauvines. Elles étaient absurdes et néfastes, je le veux bien, mais elles passionnaient les Français. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que ce qui a perdu Guizot, c'est sa méconnaissance des questions sociales, parce que nous raisonnons en fonction de nos problèmes et de nos passions d'aujourd'hui. Oui, pour une part, mais je crois que c'est une part minime. En me référant aux textes de l'époque — j'entends par époque la Monarchie de Juillet, la Seconde République et le Second Empire — je dirai que ce qu'on reproche surtout à Guizot, c'est de n'avoir pas partagé les passions nationales, notamment vis-à-vis de l'Angleterre ; même des esprits de la classe d'un Rémusat ou d'un Tocqueville le lui ont reproché.

Voyez Thiers. Le début de la Seconde République l'a consterné. Mais il dit à Rémusat : « Une chose me console de tout. C'est que les Autrichiens ne soient plus à Milan ». Les Français moyens de ce temps étaient ravis que les Autrichiens ne soient plus à Milan. Or, cela était assez indifférent à Guizot, ainsi que d'autres faits de ce genre. Cela fut une cause de faiblesse pour lui : on disait qu'il pensait en Genevois.

M. ZWEYACKER

Je voudrais demander au professeur Girard s'il ne croit pas que le recrutement des parlementaires, si j'ose m'exprimer ainsi, n'a pas aussi contribué à bloquer le gouvernement parlementaire. Je pense, par exemple, au cas de l'Inspecteur général Dubois, qui était député, et qui a été suspendu de ses fonctions d'inspection parce qu'il était hostile à la politique du Gouvernement. Je sais que Guizot n'était pas pour cette extrémité ; il a été obligé quand même, peut-être à son corps défendant, de prononcer la condamnation.

M. GIRARD

Nous abordons ce qu'on pourrait appeler les intimidations, même admises par les mœurs, comme la révocation ou la mise en congé de Dubois, et les faits de corruption.

Sous le Second Empire, Guizot a toujours dit — avec la pointe de défi qui est dans sa nature — qu'il n'y avait pas plus de corruption en France qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Je le croirais. Sous la Seconde République, les choses étaient-elles plus régulières ? Quand le Commissaire de la République était candidat à l'élection et presque toujours élu ? Et le Second Empire ? Il a sa légende : on ne prête qu'aux riches ! Une question m'intéresse d'ailleurs : quand la III^e République a-t-elle rompu avec ces errements du passé ?

Le suffrage universel a été longtemps dirigé. Je pense que, de ce point de vue, Guizot n'a pas tranché sur la moyenne des gouvernants.

Mais l'intérêt de votre question, M. Zweyacker, c'est qu'on avait peu de candidats, étant donné l'état social, et que les candidats dont on disposait étaient presque tous d'un certain type ; on n'en sortait pas. Cela est exact.

M. ZWEYACKER

A ce moment-là, en raison de cette intimidation, la majorité parlementaire de Guizot était-elle une véritable majorité ? Tous les députés de la majorité l'auraient-ils suivi sans cette arrière-pensée qu'ils pouvaient avoir ? Si, en somme, il n'y a pas eu l'illusion, pour Guizot, d'avoir cette majorité légale, alors qu'elle n'était peut-être plus la majorité légale ?

M. GIRARD

Un gouvernement a toujours beaucoup de peine à maintenir sa majorité. Il lui faut user de procédés pour maintenir sa cohésion. Guizot les a employés comme, plus tard, Rouher et bien d'autres. C'est probablement une nécessité permanente. Il ne faut pas endosser les critiques de l'opposition, qui reprend des procédés analogues quand elle gouverne à son tour.

M. GOGUEL

Je crois que la question posée se décompose, d'ailleurs, en deux points ; il y a le problème de l'élection et de l'action de l'Administration sur l'élection, pour lequel nous avons un document qui vaut ce qu'il vaut, mais qui, littérairement, est remarquable : c'est dans *Lucien Leuwen*,

le roman de Stendhal, où l'on voit le rôle que la Préfecture peut jouer dans le succès ou dans l'échec d'un candidat par le moyen de telles ou telles intrigues, par exemple à propos de la question de savoir si on obtiendra ou non ce vote de tels électeurs légitimistes. Et il y a le problème des rapports du gouvernement avec les élus : je crois que la question de M. Girard, quand il se demandait à partir de quel moment la III^e République avait été régulière, vise surtout, probablement, la question de la pression préfectorale et gouvernementale sur les électeurs. Le problème des rapports entre le gouvernement et les élus est, au fond, d'une nature tout à fait différente ; et il me semble qu'à partir du moment où Guizot a, en 1846, réussi à faire élire une majorité, il n'y avait plus beaucoup à se poser la question ; la majorité des députés avaient été élus pour le soutenir. Certains d'entre eux peuvent éprouver des scrupules, se demander si la résistance à telle ou telle réforme n'est pas tout de même excessive ; mais le mandat qu'ils ont reçu, c'est de soutenir la politique conservatrice libérale de Guizot. Tandis qu'avant 1846, avant ces élections, avec une majorité plus flottante, une situation plus ouverte, peut-être, en effet, dans tel scrutin important, des pressions, des menaces sur tel ou tel parlementaire fonctionnaire, des promesses pour tel ou tel chemin de fer, ont-elles pu jouer un rôle ? Encore que je sois tout de même frappé par le fait qu'il y ait eu des invalidations à cause de promesses faites pour des chemins de fer, et que, par conséquent, le système n'était tout de même pas aussi franchement et aussi ouvertement soumis à la pression et aux intérêts qu'on pourrait l'imaginer. Deux invalidations successives, si je me souviens bien, d'un député élu dans l'Eure, en raison du rôle qu'avaient joué dans son élection les promesses qu'il avait faites en matière de chemins de fer et que sa situation lui permettait de tenir : c'est quelque chose d'important et de significatif.

Mais je m'excuse, une fois encore, d'être intervenu, alors que je devrais seulement donner la parole à ceux qui la demandent.

M. JOHNSON

Je pense à la question que M. Tudesq a posée tout à l'heure, et à la discussion qui a suivi, où le mot d'alternance a été utilisé. Ne peut-on pas s'imaginer que, lorsque le Ministère du 29 octobre 1840 a été formé, Guizot supposait déjà qu'il allait rester indéfiniment au pouvoir ?

M. Tudesq connaît très bien, ayant étudié de très près la question, les difficultés qu'avaient eues son Ministère pour rester au pouvoir ; et il sait, en fait, que, très souvent, il ne s'y maintint que grâce à des accidents. Une fois, par exemple, il a été sauvé par Thiers ; ensuite, il a été sauvé par le fait que Thiers était parti pour aller écrire son *Histoire de la Révolution* et, donc, que l'opposition avait perdu son chef allant écrire un livre d'histoire ; puis, sur la question de l'enseignement secondaire, le Ministère a été sauvé par la maladie de Villemain, qui a fait abandonner le projet de loi en 1844 ; et nous savons que Guizot a failli démissionner en 1845, et que c'est uniquement en raison des mariages espagnols qu'il a accepté de rester au pouvoir. Il y a eu aussi les élections de 1842 qui ont un peu tourné autour du droit de visite ; et ce n'est qu'en 1846 que les élections ont donné à Guizot ce qui paraissait être une majorité stable. Etant donné la situation très confuse en Angleterre, à propos de l'abolition de la loi sur les céréales, Guizot a surtout cru qu'il avait le gouvernement le plus stable de l'Europe. Mais nous savons ce qui est arrivé à cette majorité, comment elle s'est effritée. Et nous savons aussi que c'est après la défaite de 1846 que des gens comme Thiers et comme Duvergier de Hauranne, sachant qu'ils n'avaient pas perdu les élections à cause de la corruption, sachant que les grandes circonscriptions électorales où il y avait des gens très riches n'avaient pas été achetées par l'argent, ou par des promesses, ne voyaient plus qu'une solution : la réforme électorale et la réforme parlementaire. C'est-à-dire que, pour en arriver à l'alternance (en reprenant ce mot), il fallait changer la Constitution.

Je crois, à cet égard, qu'il ne fallait pas nécessairement que Guizot fût calviniste et se croie le défenseur du Bien contre le Mal. En tout cas, il refusa de changer la Constitution. Là, bien entendu, il a commis une erreur ; mais on voit bien que c'était dans la logique des choses.

M. GOGUEL

Il est heureux qu'il soit quelquefois dans la logique des choses que des erreurs soient commises par les hommes d'Etat : sinon, l'Histoire ne serait pas assez intéressante.

LE PÈRE DE BERTIER DE SAUVIGNY

Je voudrais simplement rappeler l'objection qu'adressait Metternich à l'une des conceptions fondamentales du système de Guizot. En voici le texte : « Cette même pensée,

rendue en chiffres, présente la formule arithmétique suivante : posez 1, 2 et 3 ; effacez 1 et il restera 2 et 3. Toutefois, ce que la doctrine oublie, c'est qu'en effaçant le premier chiffre, le second ne représente plus le milieu [...] Les efforts que fait la classe moyenne pour se débarrasser de celle qui la domine et en même temps pour empêcher la classe inférieure de s'élever jusqu'à sa hauteur aboutit à ce paradoxe [...] Telle est l'une des maladies du jour, et cette tendance n'est point exclusivement celle de la bourgeoisie en France [...] Or que résulte-t-il de ce phénomène ? [...] Il en ressort que nous voyons la couche supérieure N° 1 se liquer avec la couche inférieure N° 3 et faire cause commune pour empêcher le triomphe de la classe mitoyenne. C'est effectivement ce qui a lieu en France et ce qui rend les doctrinaires si odieux tant aux yeux des restes de l'ancienne aristocratie [...] qu'à ceux de la démocratie.

Ce qui ajoute à la faiblesse de la doctrine, c'est qu'elle ne sait pas caractériser sa propre essence [...] M. Guizot en a trouvé un caractère, c'est l'intelligence, mais l'intelligence ne peut être l'apanage d'une classe, elle ne peut être que celui d'individus ; appliqué à une classe, le fait se réduit à une prétention dépourvue de toute base [...] » (A Hügel, 31 mai 1837, Vienne, *Haus-Hof und staates Archiv*) (1).

Voilà l'objection de Metternich. Evidemment, ce n'est pas extrêmement sérieux : on voit très bien que, volontairement ou non, ou consciemment ou non, Metternich faisait la confusion entre le plan politique et le plan social : on peut très bien être le n° 2 au plan social et avoir le n° 1 au plan politique.

Néanmoins, il est certain aussi qu'avoir la position du pouvoir n° 1 est un facteur d'ascension ; l'exemple de Guizot lui-même en est une preuve. C'est dans cette mesure que, peut-être, l'objection de Metternich avait un certain fond de vérité.

(1) Cité in G. de BERTHIER DE SAUVIGNY, *Metternich et son temps*, Paris, 1959, p. 74.

DISCUSSION :
sur
GUIZOT HOMME POLITIQUE

(suite)

M. GIRARD

Comment souhaitez-vous que nous procédions ? Que, par exemple, je pose des questions en même temps à Mme d'Huart et à M. Tudesq, ou que nous sérions les questions relatives à chaque communication ?

M. GOGUEL

Je pense qu'il vaudrait probablement mieux sérier les questions ; car les domaines des deux communications ne se recourent guère ; peut-être même moins encore qu'hier, bien que la correspondance de Guizot avec Louis-Philippe se continue pendant la période où se sont placées ces tentatives de candidature électorale de Guizot dont nous avons parlé M. Tudesq. Je pense qu'il faudrait donc commencer par ce qui concerne la correspondance entre Guizot et Louis-Philippe, et continuer par le récit assez dramatique et émouvant des efforts faits par Guizot pour rentrer dans la vie politique et des raisons de son échec.

M. GIRARD

Je voudrais dire d'abord avec quel intérêt j'ai écouté la communication de Mme d'Huart et ajouter que nous sommes très curieux de savoir ce qui se trouve dans le fonds de M. le comte de Paris. Sans doute Mme d'Huart l'a-t-elle inventorié ?

Mme d'HUART

Ce fonds de la Maison d'Orléans se compose de trois parties ; l'inventaire de celle qui comprend des papiers personnels et surtout les documents des biens et des domaines des princes d'Orléans avant Louis-Philippe, puis Louis-Philippe, la reine Marie-Amélie, leurs enfants, est terminé. Cela représente un manuscrit dactylographié qui sera définitivement au point en décembre 1974, pour être, alors, donné à l'Imprimerie Nationale et paraître fin 1975.

M. GIRARD

J'ai entendu dire qu'il y avait un agenda, ou des carnets, de Madame Adélaïde.

Mme d'HUART

Je les ai classés, je les ai parcourus quand je les ai classés, je les ai revus en préparant les documents.

M. GIRARD

Avez-vous le sentiment qu'ils apportent beaucoup de renseignements neufs ?

Mme d'HUART

Non, peut-être pas. Il s'agit de carnets de souvenirs, de 1794 à 1817. Il y a donc très peu de papiers de la sœur du Roi relatifs au règne.

M. GIRARD

Ce qui m'a, entre autres choses, beaucoup intéressé dans votre communication, ce sont, d'abord, les détails que vous avez apportés sur la lenteur relative de Guizot à obtenir la confiance du Roi ; car vous nous avez bien montré ce que leurs caractères avaient de commun. Ce qui, peut-être, pouvait heurter le Roi, c'était la confiance que Guizot avait en lui-même, sa façon péremptoire de trancher certaines questions — cela heurtait de moindres personnes que Louis-Philippe.

A partir de 1841, vous nous l'avez dit, la confiance paraît s'être établie ; mais il semble — après tout, c'est naturel — que Guizot ait fait le plus de frais.

Mme d'HUART

Je le pense aussi. Le Roi était vraiment très autoritaire : on le constate sans cesse.

M. GIRARD

Or, justement, le public lui reprochait de ne pas avoir un extérieur assez royal : les concessions extérieures étaient compensées à ses yeux par la conscience qu'il avait de sa valeur et de sa capacité à diriger la politique générale.

Votre communication pose une question qui, hier, n'a pas été soulevée : Guizot fut progressivement absorbé, sans s'en rendre compte, par un monde qui lui était nouveau ; il avait pénétré dans le monde des Cours. Il y eut la princesse de Lieven ; M. Jean Schlumberger, dans son introduction à leur correspondance, écrit tout ce qu'il faut en penser. Dans les *Mémoires* de Rémusat, on constate l'impression que cette liaison a provoquée dans le milieu des anciens amis de Guizot. Elle a orienté celui-ci vers des préoccupations pouvant paraître européennes ou mondiales,

mais qui étaient parfois les préoccupations d'un monde très étroit. Avec le Roi, il a pénétré dans le monde des souverains : comme cela ressort de votre communication, il a adopté les préoccupations dynastiques du Roi. En régime monarchique, ces préoccupations sont importantes ; mais, à distance, nous partageons votre réaction : ces questions avaient pour le Roi et son Ministre une importance que nous jugeons excessive.

Mme D'HUART

En effet. Le trône d'Espagne a été vraiment un mirage pour la fin du XVIII^e siècle et donc aussi pour l'époque que nous étudions.

M. GIRARD

C'est la politique du pacte de famille. Je partage l'opinion de M. Johnson sur le « grand dessein » de Guizot tel que M. Mastellone l'a défini. Mais la question a dû se poser sous la forme de préoccupations dynastiques. C'est un point sur lequel la correspondance dont nous a entretenus Mme d'Huart devrait apporter beaucoup.

Autre question : trouve-t-on, dans la correspondance du Roi avec son Ministre, les traces d'une lassitude de Guizot au cours de son long exercice du pouvoir ?

Mme D'HUART

Aucune. Mais les lettres de Guizot ne sont pas très nombreuses dans le fonds Orléans : il y en a environ cent cinquante, alors qu'il y a beaucoup plus de lettres de Louis-Philippe à Guizot dans le fonds Guizot. Je fournirai volontiers toutes les indications nécessaires à cet égard, avec les cotes, etc.

M. GIRARD

Votre communication, Madame, nous incitera à vous demander, par la suite, beaucoup de renseignements complémentaires.

M. VIGIER

Je voudrais simplement, comme M. Louis Girard, dire combien votre communication nous a intéressés, et quel intérêt nous portons à ce fonds, dont nous espérons la publication. Mais je pense aussi — je ne voudrais pas être méchant — que le grand problème reste tout de même celui de cette alliance entre Louis-Philippe et Guizot : est-ce un peu « l'alliance de l'homme et du

cheval » ? Qui, véritablement, a donné l'impulsion ? Et, à cet égard, y a-t-il eu évolution ? Je pense que le fait que le fonds contienne surtout des lettres de Louis-Philippe, beaucoup plus que de Guizot, a cette conséquence que la balance penche plus du côté de Louis-Philippe. Concrètement, dans les lettres qu'il adresse à Louis-Philippe, Guizot présente-t-il des projets précis, et essaye-t-il de les faire prévaloir auprès du Roi ?

Je prends, par exemple, l'affaire des mariages espagnols. Il est évident qu'à côté de préoccupations dynastiques, il a pu y avoir d'autres objectifs poursuivis. Or, vous avez parlé uniquement de préoccupations dynastiques. Guizot, dans ses lettres, à un moment ou à un autre, a-t-il parlé d'autre chose ? Autrement dit, a-t-on l'idée qu'il y a une politique étrangère propre à Guizot ?

Dans d'autres domaines, d'ailleurs, la même question se pose. Peut-on penser que, malgré tout, il y a une politique de Guizot différente de celle du souverain ?

Mme D'HUART

Evidemment, je crois que la politique dynastique du souverain a prévalu. Et je suis à peu près sûre qu'au fond, quoi qu'on en ait dit, Louis-Philippe voulait assurer le trône d'Espagne à Aumale : c'était sa première grande idée. Mais il n'a pas pu la faire aboutir ; d'ailleurs, les conséquences en auraient été redoutables. Guizot, certainement, le lui a déconseillé ; cela aurait été trop loin. Le roi s'est donc rabattu sur ce qu'ils croyaient, tous les deux, possible de faire.

M. FEYEL

Poursuivant une recherche sur l'histoire de la presse, je voudrais revenir à ce qu'a dit Mme d'Huart, et lui poser, en premier lieu, une courte question. Vous avez précisé : en 1831, dans les premiers rapports entre Guizot et le Roi, certaines de leurs lettres traitaient d'affaires de presse. S'agit-il simplement d'allusions ? Ou peut-on y trouver des renseignements intéressants ?

Mme D'HUART

C'est seulement, je crois, ce qu'il faut dire ou ne pas dire dans le *Moniteur*. C'est donc d'un intérêt limité.

M. FEYEL

Je voudrais ensuite vous poser une question plus générale, qui regarde l'information du Roi : car celle-ci a eu

une influence certaine sur la marche de l'Etat et des affaires du pays. Vous avez en particulier noté, à propos de la correspondance de Guizot, qu'il y avait peu à glaner sur ce que pensait le Roi, concernant les affaires intérieures. Mais il faut tout de même remarquer que Guizot, principal Ministre, est toujours resté Ministre des Affaires Etrangères. Voici donc ma question : y aurait-il, dans le fonds d'Orléans, par exemple, des lettres du Roi à Duchâtel, ou de Duchâtel au Roi, qui pourraient nous éclairer un peu sur ce qu'on peut penser de l'information royale ? Parce que, d'après le fonds des lettres de Guizot, on a l'impression que le Roi n'était pour ainsi dire pas informé et même que Guizot cherchait, dans une certaine mesure, à « gommer » la vérité.

Mme D'HUART

Je crois que c'est toute la correspondance politique entre le Roi et ses Ministres qui constitue la partie la plus importante du fond d'Orléans. Mais, évidemment, elle est d'importance inégale puisque, par exemple, les lettres du Roi au comte Molé sont très nombreuses, les descendants de Molé ayant rendu par la suite aux Orléans les lettres de Louis-Philippe, alors que les descendants d'autres ministres n'ont pas fait de même.

M. FEYEL

Autrement dit, il n'y a pas, dans le fonds d'Orléans, de papiers Duchâtel ?

Mme D'HUART

Nous avons des papiers Duchâtel aux Archives Nationales ; et dans le fonds d'Orléans, il existe également une correspondance entre le Roi et son ministre.

M. FEYEL

Ceci est important. En effet, d'après votre communication, on a l'impression que Louis-Philippe ne voulait pas être informé des affaires intérieures, ou qu'il en était mal informé. Quant à Guizot, on peut se demander s'il a été un bon ministre pour le Roi Louis-Philippe, parce qu'il a été bien flatteur vis-à-vis de celui-ci. Et, à part deux ou trois points sur lesquels il a résisté — vous avez parlé du mariage d'Aumale —, il semble que, pour durer, il soit passé sur beaucoup de choses.

Je voudrais faire un peu la même remarque à propos

de la communication de M. Tudesq : ne s'est-il pas passé un phénomène de clientèle ? L'employé ne dit pas vraiment la vérité à son patron ; il souhaiterait la dire, mais il n'ose pas la dire.

M. ALLIER

Je voudrais, moi aussi, remercier Mme d'Huart de nous avoir fait entrer dans l'intimité de Louis-Philippe et de Guizot. Elle nous a parlé de la confiance et de la franchise qui les unissaient ; c'est important, même en tenant compte des relations très particulières que, nécessairement, un roi entretient avec son ministre. M. Louis Girard nous a parlé du caractère péremptoire que Guizot a peut-être, en effet, manifesté, fût-ce discrètement, dans cette correspondance. Mais je voudrais demander à Mme d'Huart ce qu'elle pense du caractère dont le Roi lui-même a fait preuve dans ses lettres.

Vous avez rappelé, Madame, que ce qu'on a nommé le triumvirat fit en sorte que le Roi n'assistât pas aux Conseils de Cabinet. Aussi voudrais-je savoir plus précisément — vous n'avez été qu'allusive à ce sujet — ce que vous pensez de l'autoritarisme que le Roi aurait manifesté à l'égard de son Ministre Guizot, Premier Ministre en fait de 1840 à 1847, avec Soult comme chef de file, et, ensuite, en droit, à partir de 1847 jusqu'en février 1848. Ce caractère impérieux du roi s'est-il toujours manifesté dans cette correspondance ? Ou s'est-il accru au long des années ? Car enfin, nous savons tous que le Roi vieillissant était de plus en plus volontaire, et même têtu dans ses propos.

Je voudrais enfin demander à Mme d'Huart si le fait que le Comte de Paris ait très généreusement versé les archives de la Maison de France aux Archives Nationales, éclaire la question sur ce point et nous permet d'avoir des vues nouvelles et originales sur le problème.

Mme D'HUART

Je vais d'abord répondre sur le caractère impérieux du Roi : incontestablement, il s'est encore exagéré en vieillissant. Mais surtout, il faut bien dire que Louis-Philippe, qui avait énormément voyagé dans sa jeunesse et même dans son âge mûr, et qui, au début de son règne, avait été extrêmement sensible aux démonstrations populaires lorsqu'il faisait la tournée de ses bonnes villes, a dû, après les attentats, vivre enfermé dans ses palais.

Cela a dû certainement être un élément de plus pour le renforcement de son autoritarisme. J'ajoute que tous ses billets, ses lettres aux Ministres ont un caractère, peut-on dire, de coups de téléphone. C'est très curieux. Il y écrivait des choses qu'à l'heure actuelle on dirait par téléphone : « Venez tout de suite »... Il s'exprimait toujours de façon très pressante : « Je veux parler avec vous. Si vous êtes enrhumé, c'est très ennuyeux ; alors, vous viendrez demain ». Ce côté à la fois impérieux et familier avait certainement une action sur les Ministres ; on peut dire que cela les flattait un peu ; de sorte que, certainement, le comportement du roi a joué un certain rôle dans leurs rapports. C'est là sans doute un petit côté de l'histoire, mais non négligeable.

Je crois aussi que le fonds d'Orléans pourra nous apporter beaucoup ; mais une chose est sûre : il faudrait pouvoir procéder à des publications. Et cela, c'est le grand problème.

M. TUDESQ

Je voudrais commenter à mon tour la très intéressante communication de Mme d'Huart. Permettez-moi, Madame, de faire une remarque et de vous poser une question.

La remarque est à propos des mariages espagnols. On a beaucoup fait grief à Guizot d'avoir suivi Louis-Philippe. Mais il faut aussi voir, quand même, que l'opinion française était, à ce moment-là, très anglophobe ; Dieu sait ce qu'auraient dit les journaux si la solution avait été autre ! Voyons ce qui s'est passé dans un cas différent, à propos de l'Algérie, aux alentours de 1830-1840 : il a suffi que l'on dise que l'Angleterre aurait voulu que la France ne s'étende pas en Algérie pour que le gouvernement se croie obligé, tout au contraire, d'en pousser la conquête. Sur le plan des mariages espagnols, je pense que Louis-Philippe, qui agissait indubitablement pour des raisons dynastiques, avait aussi, peut-être davantage que Guizot, le sentiment de l'opinion ou, en tout cas, attachait plus que lui de l'importance à cette intuition de l'opinion. De sorte que l'affaire ne fut pas, au fond, uniquement une affaire d'intérêts dynastiques, même si cela a joué le rôle essentiel.

La question que je voudrais maintenant poser à Mme d'Huart est la suivante : la mort du duc d'Orléans en 1842 — il n'avait pas, semble-t-il, une très grande sympathie pour Guizot — a-t-elle amené, dans la correspondance entre Guizot et Louis-Philippe, un changement, un resserrement ? Ou bien cela n'apparaît-il pas ?

Mme D'HUART

Cela n'apparaît pas. Il y a naturellement une lettre où le Roi parle de la mort de son fils ; mais le soir même ou le lendemain, le billet suivant est consacré aux affaires en cours (1).

M. TUDESQ

Vous n'avez donc pas l'impression qu'il y ait eu, par la suite, des relations plus étroites entre Louis-Philippe et Guizot ?

Mme D'HUART

Non, je ne le pense pas. Parce que le duc d'Orléans s'était déjà un peu éloigné de son père, au point de vue politique.

M. TUDESQ

Une dernière question sur ce point. La correspondance de Guizot à Louis-Philippe qui se trouve dans les papiers Guizot fait état, après 1848, d'un certain nombre de lettres qui se trouvent peut-être en double dans le fonds que vous êtes en train d'inventorier. Il semblerait que, peu à peu, et, notamment par l'intermédiaire de Lord Aberdeen, Guizot ait amené Louis-Philippe à considérer que le règlement du problème dynastique se ferait par son abdication, et que le duc de Bordeaux serait le bénéficiaire de la Restauration. Avez-vous des éléments, dans la correspondance, qui corroboreraient le fait que Louis-Philippe, au fond, aurait pensé céder la place au duc de Bordeaux ?

Mme D'HUART

Non, aucun.

M. JOHNSON

J'aimerais, à mon tour, poser deux questions à Mme d'Huart.

Premièrement, je crois que, quand on écrit à un Roi, il est nécessaire que l'on emploie un ton de déférence. Je voudrais savoir si les lettres de Guizot au Roi sont beaucoup plus déférentes que les lettres que d'autres personnalités écrivaient au Roi à peu près à la même époque ?

(1) *Note de la S.H.P.F.* — C'est une façade que le roi s'imposait. En effet Guizot notera le 14 juillet : « Je quitte le roi [...] Il pleure. Mais toujours la même fermeté de corps et d'âme, pensant à tout, prêt à tout discuter. Il désire causer. Mais il ne veut voir encore personne que nous » (Lettre à Dorothee de Lieven, in *Lettres de François Guizot et de la princesse de Lieven*, t. III, Paris, 1964, p. 32).

Voici ma deuxième question : de 1840 à 1848, au moment même où le Roi correspondait avec Guizot, tenait-il une correspondance avec d'autres personnalités politiques qui, peut-être, n'étaient pas au pouvoir ? Je pense, par exemple, à Montalivet. Ou encore à des hommes politiques comme Dufaure ou Passy, à d'autres personnages importants à la Chambre. Nous connaissons tous le mot qui serait soi-disant de Louis-Philippe : « Mes relais sont prêts ». Justement, ces relais étaient-ils prêts pour le moment où, après tout, on pouvait s'attendre à la chute du Ministère Soult-Guizot ?

Mme D'HUART

J'ai un peu comparé les correspondances des divers Ministres. Le comte Molé écrivait à peu près dans les mêmes termes que Guizot ; Thiers, lui, était naturellement très autoritaire ; il informait le Roi de ce qu'il avait fait, des mesures qu'il avait prises. Sebastiani, enfin, était assez bref. C'est là une étude que j'ai commencé à faire avec quelques cartons d'archives ; et je pense que c'est peut-être avec Guizot que la correspondance était la plus confiante. Ou Guizot et Molé, presque à égalité.

M. TUDESQ

Mais, au moment où le Ministère Soult-Guizot était au pouvoir, le Roi continuait-il sa correspondance avec Molé, par exemple ?

Mme D'HUART

Oui, un peu. Il y a eu aussi des lettres à Montalivet. Mais cette correspondance ministérielle et extra-ministérielle, c'est-à-dire avec d'autres hommes politiques, est de très inégale importance. M. Johnson, vous me citez, par exemple, Passy ; or, je n'ai trouvé aucune lettre du Roi à Passy, cela ne fait pas de doute.

Colonel DEFASNE

Au cours de l'exposé de Mme d'Huart, dont j'ai beaucoup apprécié le caractère synthétique, j'ai pu noter quand même, au passage, quelques expressions : « Garde nationale, Gendarmerie, développement des routes », avec cette expression curieuse « Mort aux rats de la guerre civile », qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher des trouées parisiennes du baron Haussmann. J'en conclus donc que l'emploi de la force publique pour le maintien de l'ordre n'était pas absent des correspondances du Roi et du Ministre.

Mais, revenant sur ma question d'hier — car je suis un peu resté sur ma faim —, je dirai : au-delà de l'emploi de la force publique dans le maintien de l'ordre, trouve-t-on, dans cette importante correspondance, des échanges épistolaires sur l'armée en tant qu'outil de défense nationale et en tant qu'instrument de politique étrangère ?

Mme d'HUART

Oui, certainement, on y trouve de tels éléments. A un moment donné, Louis-Philippe voulait lever un grand corps de gendarmerie, qu'il aurait pris dans l'armée elle-même : il estimait que ce serait un moyen extraordinaire pour rétablir l'ordre. Je crois que c'était en 1847. Cela a été une des solutions envisagées.

Colonel DEFASNE

Là, nous sommes toujours dans l'emploi de la force publique à l'intérieur. Mais en ce qui concerne l'armée en tant que telle, chargée de défendre les frontières, de peser sur une décision d'ordre international, en parle-t-on ?

Mme d'HUART

C'est une question qu'il faudrait revoir avec attention. Il y aurait là une étude très intéressante à faire. Mais j'ajoute que, si les archives parlent évidemment des questions militaires, elles traitent surtout de l'Algérie, des questions coloniales.

M. MASTELLONE

J'ai l'impression — excusez ma prise de position — que nous sommes en train de découper le personnage de Guizot. Si, pour comprendre un personnage, il faut faire en même temps la lumière sur une certaine époque, j'ai l'impression que, sur le plan de la méthode, nous sommes en train de faire tout juste le contraire.

L'importance de la communication de M. Tudesq, c'est qu'il nous a montré en Guizot un personnage désormais mort politiquement, un personnage qui est désormais en dehors de la vie politique de la France. Ainsi, c'est sur les débris que nous sommes en train d'établir le personnage.

Nous avons une correspondance, celle qu'il a échangée avec le Roi, un roi autoritaire, qui a des préoccupations tout à fait dynastiques : il pense à ses fils. Ce sont là, pourtant, des intérêts un peu limités ; mais le Ministre le suit dans cette voie. Nous ne pouvons pas juger le

personnage sur une correspondance qui, pour moi, est une correspondance limitée.

J'insiste sur ce point : nous avons ici deux perspectives : la perspective « après » et la perspective « avant » 1848. Selon la perspective « avant », Guizot est né pour l'Europe au moment des cours qu'il donnait en 1828-1829. Et pourtant, on n'a pas parlé des cours de Guizot. Le personnage que l'Europe a connu ensuite, c'est le personnage des initiatives françaises en Europe. Mais personne n'a parlé de ces initiatives, qui étaient, au fond, un acte de foi dans le rôle de la France.

Le fait que Guizot ne parle que des problèmes dynastiques dans sa correspondance avec le Roi, c'est, pour moi, la preuve qu'il pouvait seulement parler de ces problèmes.

Il serait vraiment surprenant de penser qu'on s'occupait, à Naples par exemple, du triangle Alger-Toulon-Naples, — on parlait plutôt de Toulon que de Marseille —, et qu'en revanche, le Ministre responsable des initiatives françaises en Europe ne s'y intéressait pas.

A mon avis, Guizot ne désirait pas écrire au roi au sujet de ses ambitions, mais il a pensé devenir le nouveau Metternich sur le plan international, avec une politique de « juste milieu » entre la Révolution et la Réaction.

M. GOGUEL

Je crois que c'est la caractéristique même d'un colloque qui comporte des séances successives que d'examiner les diverses faces, les divers aspects du personnage auquel est consacré ce colloque.

Mais je comprends que le professeur Mastellone pense qu'il ne faille pas mettre un accent exclusif sur le rôle que Guizot a pu jouer dans l'affaire des mariages espagnols. Il n'en reste pas moins, cependant, que le Guizot qui, en 1828 et 1829, est devenu, par ses cours, un personnage européen, le Guizot qui, après 1848, a vainement cherché à rentrer dans la vie politique française, est aussi le Ministre des Affaires étrangères d'un Roi dont il a épousé, dans une certaine mesure et peut-être un peu trop, les préoccupations dynastiques, en se préoccupant de ces mariages — qui, d'ailleurs, n'avaient pas qu'un aspect dynastique, comme nous l'a rappelé M. Tudesq —, mais correspondaient aussi à certaines tendances de l'opinion française.

Je crois que l'intérêt d'un colloque comme celui-là, c'est justement qu'il apporte une série d'éclairages différents ; la synthèse pourra en être faite ensuite. Il est toujours très difficile, d'après mon expérience, de faire la synthèse

de l'apport d'un colloque au cours même de ses séances ; mais l'avantage de la formule du colloque est de donner tous les éléments qui permettent *ensuite* de procéder à la synthèse et de remettre à leurs différentes places les éléments qui ont été fournis en séance : certains pourront être jugés comme minimes, d'autres pourront paraître comme ayant été un peu négligés. Mais, quand on voit l'ensemble, tout se remet en place. Et je crois, par conséquent, qu'il y avait un très grand intérêt à sonder le caractère évidemment très particulier de cette correspondance entre un Ministre et son Roi, entre un homme comme Guizot et un homme comme Louis-Philippe. Cela constitue un nouvel apport à la connaissance de Guizot. Il était donc tout à fait nécessaire que, dans ce colloque, une mise au point aussi précise fût donnée à cet égard. Mais, bien entendu, il y a d'autres apports à la connaissance de Guizot : celui-ci n'en constitue nullement la totalité.

.*

Je voudrais maintenant donner la parole à ceux d'entre vous qui auraient des remarques à faire à propos de ce que nous a dit M. Tudesq, sur ces tentatives de Guizot pour revenir dans la vie politique après février 1848. On ose à peine, d'ailleurs, parler de tentatives, puisqu'au fond, il semble bien que Guizot ait encore eu le réflexe du suffrage censitaire, où il serait discourtois, de mauvaise compagnie, d'être officiellement candidat : il ne se rend donc pas compte qu'avec le suffrage universel, il faut, au contraire, s'affirmer et se présenter. Mais enfin, il y a tout de même ces correspondances politiques d'après 1848 ; et il me semble, à cet égard — je pense à une remarque qui a été faite tout à l'heure —, que les lettres de Génie sont assez franches et qu'on ne peut pas dire qu'il ait dissimulé à Guizot, autant que j'aie pu suivre les lectures qui nous en ont été faites, les difficultés que rencontrerait sa candidature dans le Calvados.

M. LIGOU

Je remercie M. Tudesq de son exposé très intéressant sur le Calvados, particulièrement sur le passage « technique » des élections du suffrage censitaire au suffrage universel. Je voudrais lui demander s'il existe et s'il a eu connaissance de documents analogues concernant l'éventualité d'une candidature de Guizot dans le département du Gard. Il y a été fait allusion ; mais existe-t-il des documents à ce sujet ?

M. TUDESQ

Dans la correspondance de Génie, il est question, à maintes reprises, d'une candidature dans le Gard. Mais il ne semble pas que cette candidature soit allée jusqu'à l'inscription du nom de Guizot dans des listes, comme cela avait eu lieu dans le Calvados. De même, il a été question d'une éventuelle candidature dans la Somme, dans la Gironde ; mais, là aussi, on en est resté au niveau des conciliabules.

M. LIGOU

Je vous demande cela parce que j'ai eu l'occasion de voir, aux archives du département du Gard, les dossiers des élections de 1849 ; or il n'y est nulle part question de Guizot.

M. TUDESQ

Je crois que son nom n'a pas figuré sur des listes et que, par conséquent, personne n'a voté pour lui.

D'ailleurs, dans le Calvados même, dans quelle mesure était-il considéré comme un candidat ? Le fait qu'il n'ait recueilli que 156 voix montre que ses anciens partisans eux-mêmes n'avaient pas pris sa candidature au sérieux.

M. NÉRÉ

J'ai beaucoup apprécié la communication de mon ami Tudesq, si pittoresque, si savoureuse, où l'on voit des gens très gênés d'essayer de faire comprendre à leur patron ce que celui-ci, apparemment, ne veut pas comprendre. Évidemment, cela montre tout d'abord le manque d'intuition de Guizot — c'est un peu enfoncer une porte ouverte. Mais un problème me trouble : comment Guizot, homme à principes, a-t-il pu ne pas repousser catégoriquement l'idée qu'il se soumette, lui, au suffrage universel ? Du point de vue de la psychologie de Guizot, c'est un point sur lequel j'aimerais avoir un éclaircissement.

M. TUDESQ

Il y a là, évidemment, une question très délicate. Je crois que Guizot était un homme à principes, peut-être, mais, finalement, cherchant à justifier des positions que l'on appellera tantôt réalistes, tantôt opportunistes. Et, à ce titre, il me semble qu'il y a une filiation, en quelque sorte, entre deux hommes comme Guizot d'une part, et Jules Ferry de l'autre. Mais enfin, cela est un peu une parenthèse.

Pour répondre à M. Néré, je crois, d'abord, que Guizot avait un vif sentiment du rôle de direction politique qu'il

pouvait jouer sous quelque régime que ce fût ; plus il y avait de difficultés pour les gouvernants, plus peut-être il aspirait à ce rôle de gouvernant. Cela dit, il ne se rendait pas compte, étant en Angleterre, de la mutation très brutale qui s'était produite dans l'opinion française.

Maintenant, il est évident que Guizot avait affirmé un an ou deux ans auparavant : « Jamais il n'y aura de jour pour le suffrage universel ». Dans une certaine mesure, le suffrage anglais était loin d'être un suffrage universel ; il était, quand même, un suffrage beaucoup plus large que le suffrage censitaire français. Or, Guizot avait l'exemple d'amis comme Lord Aberdeen qui s'étaient prêtés à un système électoral que lui considérait avec abomination ; c'était même l'un des arguments qu'il utilisait pour empêcher qu'il y ait une extension du droit de vote en France ; il disait qu'il ne fallait pas recourir aux mêmes méthodes électorales que celles qui étaient pratiquées en Angleterre avant 1848.

L'erreur d'appréciation de Guizot, sans doute, était de croire que, puisqu'il y avait un parti de l'ordre en train de se constituer, puisqu'il y avait un regroupement qui s'opérait, automatiquement, ce regroupement devait se porter sur son nom et cela même si le suffrage universel était institué. Il a sous-estimé, je pense, les conditions psychologiques plus encore que sociologiques du scrutin avec le suffrage universel. Il n'a absolument pas apprécié non plus le passage du scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

M. NÉRÉ

Ce que je retiens de la réponse de M. Tudesq, c'est qu'à ses yeux, Guizot était plutôt, au fond, un opportuniste que l'homme à principes qu'il est d'usage de nous présenter.

M. TUDESQ

Voilà un problème qui nécessiterait beaucoup de discussions. Je pense que, si l'on prend la position de ceux qu'on a appelés plus tard les opportunistes, un opportuniste est toujours amené à justifier très abondamment ses prises de position ; il peut y avoir un tempérament de doctrinaire avec une politique opportuniste.

M. GOGUEL

Je crois qu'il n'y a guère, d'ailleurs, d'hommes politiques qui ne soient obligés de tenir compte des circonstances, et donc de l'opportunité.

M. GIRARD

En tout cas, quand on lit la *Démocratie en France*, on ne peut taxer Guizot d'opportunisme ; être candidat avec ce livre comme programme, c'était être parfaitement explicite.

M. TUDESQ

Quand je parle d'opportunisme, c'est d'opportunisme de gouvernement.

M. GIRARD

Bien entendu. Guizot est assez complexe : il a été flatté de fréquenter le monde diplomatique chez Mme de Lieven ; il a été flatté de pénétrer dans le milieu des dynasties ; et il a été satisfait que la reine d'Espagne lui ait conféré la Toison d'Or ; mais il a refusé d'être Grand d'Espagne ou d'être fait duc par la Reine Isabelle. Il a même refusé un titre de noblesse en France, M. Allier nous le disait hier.

Et, dans sa correspondance avec la princesse de Lieven, au moment de la visite de la reine Victoria au Tréport, se trouve une phrase intéressante sur ses relations avec le Roi. Il dit — je ne me rappelle plus les termes exacts — : « Tout ce que les prévenances ingénieuses peuvent imaginer pour témoigner de la bienveillance, on nous le prodigue » ; mais il n'a pas l'air d'être dupe et de croire qu'on ait pour lui une véritable affection.

En réalité, tout cela est très complexe ; il ne faudrait pas durcir notre jugement.

M. VIGIER

Je voudrais poser deux questions à M. Tudesq.

Vous avez dit que Guizot s'était déclaré humilié par les résultats de l'élection du 10 décembre 1848. Avait-il pris position, dans sa correspondance, pour un autre candidat ? Comme Rémusat et d'autres, avait-il opté pour Cavaignac ? Cela me paraîtrait tout de même étonnant. Pourquoi cette réflexion ?

M. TUDESQ

D'abord, ce n'est pas une formule de lui. C'est Génie qui rapporte qu'on a fait dire à Guizot qu'il avait été humilié par le 10 décembre. Je n'ai que la correspondance de Génie à Guizot, et non pas les lettres de Guizot à Génie ; ce qui, évidemment, est passablement gênant. Mais il semble que Guizot n'ait pas eu d'estime pour Louis-Napoléon Bonaparte.

M. VIGIER

Thiers non plus !

M. TUDESQ

Mais avec cet additif, si l'on peut dire, que Guizot pensait que les autres ne pourraient pas avoir d'estime pour Louis-Napoléon Bonaparte, alors que Thiers a très bien compris que les autres voteraient pour Louis-Napoléon Bonaparte.

M. GOGUEL

Et Thiers utilisait peut-être plus facilement les hommes pour lesquels il n'avait pas d'estime que Guizot ne pouvait le faire, ou n'avait tendance à le faire.

M. VIGIER

Il faut en effet réhabiliter Guizot de temps en temps.

Deuxième question plus générale. Nous cédonc tous à la tendance de critiquer nos propres travaux antérieurs. Dans ces conditions, si vous le permettez, je voudrais défendre un peu la position que vous avez prise dans votre thèse, concernant le rôle joué, malgré tout, je pense, par les animosités personnelles et les luttes de partis dans l'impossible rentrée politique de Guizot.

Dans les lettres de Génie que vous avez eu la gentillesse de me prêter, il y a un passage très clair. Génie déclare à Guizot qu'il est bien difficile pour lui de faire une rentrée politique alors que la gauche est au pouvoir. La gauche au pouvoir, cela signifie la gauche dynastique ; en fait, le ministère Odilon Barrot. Quant à Thiers, il n'aspire qu'à une chose : substituer à la gauche dynastique le centre gauche, c'est-à-dire son propre groupement. Et donc, bien entendu, éviter par dessus tout que le centre droit ne réapparaisse.

Or, à l'échelon local, — vous savez que je m'intéresse beaucoup aux résonances locales des faits nationaux —, j'ai été frappé de voir qu'en fait l'élection du 10 décembre 1848 a signifié, en de très nombreux endroits, la possibilité, pour la gauche dynastique, de prendre les rênes du pouvoir local, après l'intermède des républicains, qui avaient confisqué temporairement leur victoire à ceux qui avaient tout de même contribué plus que d'autres, pensaient-ils, à la chute de Guizot. Du coup, on envisage d'étendre le gouvernement de la gauche au centre gauche. Mais, en fait, Thiers reste encore dans la coulisse. Il est bien évident que, si on veut réussir ce mouvement, il ne faut surtout pas que

le centre droit ait à sa tête son chef le plus naturel. Je pense que cela a dû jouer.

Ce qui est également très intéressant, c'est l'alliance contractée par Guizot et les légitimistes contre Thiers, que, bien entendu, les légitimistes ne peuvent admettre. Dans ces conditions, n'y a-t-il pas aussi, tout de même, des luttes de partis, des luttes personnelles qui ont fait échouer la rentrée politique de Guizot, comme elles joueront un rôle essentiel dans l'échec final de la fusion, puis dans l'échec final du parti de l'ordre, sous les coups du bonapartisme et après le 2 décembre ?

M. TUDESQ

Pour répondre à mon ami Vigier, je dirai d'abord que je n'ai pas un sens aigu de l'auto-critique et que, si j'ai tenu quand même à souligner ce que j'avais dit, c'est qu'effectivement j'avais pensé que l'élimination de Guizot était principalement due, au fond, à des règlements de compte, à une sorte de revanche de la part de Thiers, et aussi de la part de Molé. Je crois qu'effectivement, cela a joué un rôle, et que ni Thiers, ni Molé ne songaient à faciliter la rentrée de Guizot.

Mais il y a aussi un certain nombre d'éléments de tactique politique qui, je pense, avaient une grande valeur ; et ce sont précisément ces correspondances qui me l'ont montré. Il y a, notamment, une lettre que je n'ai pas eu le temps de citer, où l'on attribue à Thiers le fait d'avoir dit que, si Guizot se présentait dans les rangs du parti de l'ordre, la présentation de Guizot avec cette étiquette de candidat du parti de l'ordre risquait de mettre en question l'élection de cent cinquante modérés dans l'ensemble de la France. C'était peut-être, évidemment, un argument contre Guizot ; mais je pense que c'était aussi, de la part de Thiers, une vue réaliste de la situation ; car l'opinion disons conservatrice où, si l'on préfère, l'électorat du parti de l'ordre en 1849 était un électorat anti-rouge, très favorable à toute la propagande anti-socialiste, mais qui, en même temps, était assez défavorable à tout le personnel de la fin de la Monarchie de Juillet. Toutes les accusations qui ont été portées contre la corruption électorale, contre la décomposition du Régime — je n'envisage pas là la réalité de cette corruption — sont encore très présentes aux esprits. Bien des gens sont à la fois profondément conservateurs, antipartageux, mais ne veulent pas le retour de l'ancien personnel politique et, surtout, redoutent que le nom de Guizot ne serve d'épouvantail à une partie de l'électorat.

M. GUT

La question que je vais poser est un peu en dehors des préoccupations de M. Tudesq dans le cadre de sa communication ; mais je pense qu'on ne peut pas oublier que Guizot a été Ministre des Affaires étrangères. Je désirerais donc savoir si M. Tudesq a rencontré, au cours de son étude, des jugements ou au moins des allusions sur la politique étrangère de la II^e République et, plus précisément, sur la politique suivie par la II^e République en Italie et, notamment, au Piémont et à l'égard de Rome.

M. TUDESQ

Je ne peux pas vous répondre directement, en ce sens qu'on trouverait ces allusions dans les lettres que Guizot a adressées, non pas à Génie — je ne les ai pas —, mais à Picastory ou à Vitet : c'est un aspect que j'ai laissé de côté. Sur ce point, je pense que, dans les archives qui sont microfilmées et déposées aux Archives Nationales, on trouverait des éléments ; car, pour ce que j'ai pu voir, en les feuilletant simplement, il y a un bon nombre d'allusions à la politique italienne. Mais c'est surtout dans une correspondance postérieure à 1848-1849, à l'expédition Oudinot ; c'est beaucoup plus sur 1850-1851, et dans sa correspondance à l'époque de l'Empire.

Si je peux répondre d'un mot à M. Feyel, à l'égard de qui je suis en retard, je crois que Génie est un personnage très dévoué à Guizot ; mais Guizot l'utilise, si je puis dire, à tout : que ce soit à porter des livres à quelqu'un, à commander une calèche quand il rentre. Et je pense que Guizot ne devait pas attacher une très grande importance aux idées personnelles de Génie et à ses réserves. Il le prenait comme élément de contact et d'information et devait en être assez conscient.

M. Raymond HUART

Je voudrais poser une question à M. Tudesq.

Lorsqu'on voit le titre *Démocratie en France*, on pense tout de suite à la *Démocratie en Amérique*. Cela est-il sensible dans le livre lui-même ? Ce livre est-il une sorte de polémique implicite avec l'œuvre de Tocqueville ou bien s'agit-il simplement d'un hasard de titre ?

M. TUDESQ

Non, il n'y a aucun rapport. Simplement, Guizot cite comme seul élément qu'on puisse considérer comme favorable à la République une allusion à Washington ; et cette

allusion à Washington est pour l'opposer à Napoléon qui, pour lui, est le comble de la détestation.

En fait, il s'agit d'un pamphlet dans lequel Guizot considère que tout le mal de la République, c'est qu'elle penche vers la démocratie. Et il est à noter d'ailleurs — je n'ai pas eu le temps de le signaler — que, précisément, certains de ses amis lui ont fait remarquer que, lorsque son livre fut publié en janvier 1849, le terme « République » correspondait encore à une réalité, mais ce n'était plus du tout le cas pour le terme de « Démocratie ».